

REÇU EN PREFECTURE NANTES, LE - 1 OCT. 2015

du mercredi 23 septembre 2015 à 12H00 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mercredi 23 septembre 2015 à 12H00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS:

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



CONSEIL D'ADMINISTRATION du mercredi 23 septembre 2015 à 12H00 à La Roche Bernard

1 RESSOURCES:

Budget annexe Eau potable : Exercice 2014 : Affectation du résultat : modification

Le Conseil d'Administration a affecté les résultats de l'exercice 2014 lors de sa séance du 3 mars 2015. Il apparaît qu'une erreur de 1 centime a été faite sur l'excédent de la section d'exploitation. Il est donc demandé au Conseil d'Administration de procéder à nouveau à cette affectation pour les montants suivants :

• Un résultat excédentaire de la section d'investissement de :

14 145 817,24 €

• Un résultat excédentaire de la section d'exploitation de :

2 694 414,39 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

• En dépenses pour un montant de :

2 165 347,67 €

• Pas de restes à réaliser en recettes

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2014, d'une part en réserve, d'autre part en report en section d'exploitation pour les montants suivants :

Compte 1068 : excédent capitalisé :

2 164 414,39 €

• Compte 002 : excédent reporté :

530 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation tel que présenté.

REÇU EN PREFECTURE NANTES, LE

_ 1 OCT. 2015

Pour extrait conforme La Présidente,

Solène MICHENOT